

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01639 Numéro SIREN : 813 550 803 Nom ou dénomination : 2A INVESTIMMO

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011870

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/011870**
n°de gestion : **2015B01639**
n°SIREN : **813 550 803 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 07/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2A INVESTIMMO - Société par actions simplifiée
1 square Anguiviel 30320 Saint-gervasy -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1100216

BUS 870 -

CABINET IP EXPERTISES

Expertise Comptable

SAS 2 A Investimmo

1 Square Anguiviel

30320 Saint Gervazy

SAS 2 A Investimmo

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES
Pour acte reçu
en date du :

06 DEC. 2018

SELARL VIDAL, VIDAL-PENCHINAT

CABINET ISABELLE POMMARAT

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables de la Région de Montpellier

SARL IP EXPERTISES : 6, rue scatisse - 30000 nîmes - Tél. 04 66 67 56 42 - contact.ip@dartybox.com - Siret 538 108 879 00015

SAS 2 A Investimmo

1 Square Anguiviel

30320 Saint Gervazy

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

———— ETATS FISCAUX ————	1
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	2
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	3
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	4
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	5
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	6
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	7
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	8
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	9
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	10
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	11
<i>Taux réduit IS page 1</i>	12
<i>Déclaration de la valeur ajoutée - 1330CVAE</i>	13

Etats financiers au 31/12/2017

ETATS FISCAUX



Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012017** et clos le **31122017** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐
 Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐
 Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐
 Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE NIMES EST 15 BOULEVARD ETIENNE SAINTENAC 30036 NIMES CEDEX 9		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SAS 2 A Investimmo 1 Square Anguviel 30320 Saint Gervazy		B ACTIVITE
Identification du destinataire	81355080300015		
	Insp. IFU	N° dossier	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		N° Siret	Activités exercées (souligner l'activité principale) : Marchands de biens Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	19 005	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 %	Plus-values exonérées art.238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines ☐	
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux I et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : SARL IP Expertises - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA	6 Rue scatisse 30000 NIMES 0466675642
--	---

A NIMES le 03052018
Signature et qualité du déclarant
Mr ALEGRE ALEXANDRE PRESIDENT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2018)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2 A Investimmo**
et Date de clôture de l'exercice **31122017**

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SAS 2 A Investimmo		1 Square Anguiviel		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		30320 Saint Gervazy					
Numéro SIRET *		8 1 3 5 5 0 8 0 3 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		16	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122017		31122016	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	39 425	086	39 425	30 258	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	39 425	098	39 425	30 258	
	Total général (I + II)	110	39 425	112	39 425	30 258	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000			
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	1 000				
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	6 659				
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	16 154	7 659			
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	33 813	17 659				
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	74				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 686)	172	5 537	12 599			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	5 611	12 599				
Total général (I + II + III)				180		39 425 30 258	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2 A Investimmo		Néant ☐			
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 clos le 31122016			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	225 000	202 712	
	Production vendue { biens, services * }	{ dont export et livraisons intracommunautaires }	215		214		
			217		218		
					222		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitation reçues			230	11 320		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	236 320	202 712		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		234	137 000	126 000	
	Variation de stock (marchandises) *	236		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		238	17 666		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		240	11 320	(11 320)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242		242	49 378	67 315	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	206	244	206	207	
	Rémunérations du personnel *	250		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252		252			
	Dotations aux amortissements *	254		254			
	Dotations aux provisions	256		256		11 320	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	262			
Total des charges d'exploitation (II)			264	215 570	193 522		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	20 751	9 190		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)	280		280			
	Produits exceptionnels (IV)	290		290			
	Charges financières (V)	294		294	1 745	179	
	Charges exceptionnelles (VI)	300		300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		306	2 851	1 352	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	16 154	7 659		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		318			
	Provisions non déductibles*	322		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		324	2 851		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
Dédutions	Entrepris nouvelles (44 sexes)	986		987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		989			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991			
	Divers* ZFA (44 quater decies)	345		346			
Investissements outre-mer			344				
Créance due au report en arrière du déficit			346				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)			655				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			352	19 005	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)	356		356			
	Déficits antérieurs reportables : *					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			370	19 005	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *										
	Amortissements *										
	Valeur résiduelle										
	Prix de cession *										
	Plus ou moins-values										
	Court terme *										
	Long terme										
	19 %										
	15 % ou 12,80 %										
	0 %										
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579			Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591			
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septes
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 2 A Investimmo**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	11 320	642		644	11 320	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	11 320	682		684	11 320	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Deficits imputés	983		Deficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Deficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Deficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		
			800	☐	

VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS 2 A Investimmo			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017			Durée en nombre de mois 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	225 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	225 000	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	154 666	
Variation négative des stocks	145	11 320	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	45 178	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	211 164	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	13 836
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117	13 836	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	225 000	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 81355080300015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 A Investimmo

ADRESSE (voie) 1 Square Anguiviel

CODE POSTAL 30320

VILLE Saint Gervazy

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALEGRE Prénom(s) ALEXANDRE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 10121974 N° département 57 Commune METZ Pays FRANCE
Adresse : N° 1 Voie SQUARE ANGUIVEL
Code postal 30320 Commune SAINT GERVASY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

81355080300015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 A Investimmo

ADRESSE (voie) 1 Square Anguviel

CODE POSTAL 30320

VILLE

Saint Gervazy

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 2 A Investimmo	81355080300015	6810Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
1 Square Anguiviel		
30320 Saint Gervazy		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	19 005
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	19 005
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	19 005

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

2A INVESTIMMO
S.A.S au capital de 10 000 Euros
Siège social : 1 Square Anguiviel
30 320 SAINT GERVASY

RCS NIMES 813 550 803

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit et le dix huit juin à 9 heures, l'associé unique de la société 2A INVESTIMMO, SAS au capital de 10 000 Euros, Monsieur Alexandre ALEGRE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

En sa qualité de président, il lit les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'associé unique est seul présent :

- Monsieur Alexandre ALEGRE, associé président 100 actions

Soit un total de 100 actions

L'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il déclare avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et se donne sans réserve l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2017, s'élevant à 16 154 € de la manière suivante :

- En « Autres réserves » pour un montant de 16 154 €

TROISIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique et consignés sur le registre de ses décisions.

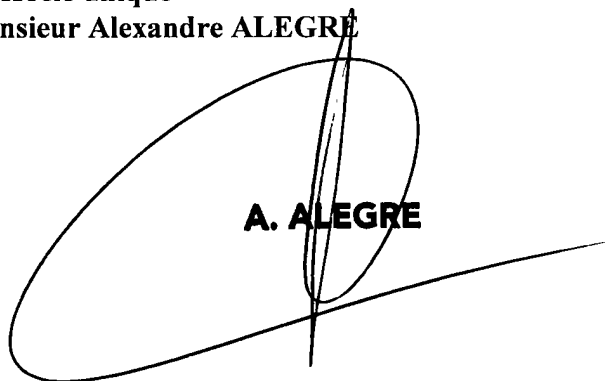
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par l'associé unique.

L'associé unique

Monsieur Alexandre ALEGRE

A. ALEGRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, is written over the printed name 'A. ALEGRE'.